REÇU EN PREFECTURE
le 05/03/2020
Application agréée E-legalite.com
70_DE-084-288400039-20200303-D20_11-BF

2020/014

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 03 mars 2020

L'an deux mille vingt et le trois mars à dix heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

N° 20/11

OBJET :
Affectation des résultats 2019
au budget primitif 2020

Etaient présents : Monsieur Dominique BODON, Monsieur Alain BRES, Monsieur Daniel BELLET, Monsieur Joël GRANIER, Madame Martine CASADEI (suppléante de Monsieur Christian TORT), Monsieur André CAMBE (suppléant de Monsieur Guy REY), Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Jean FAVIER, Madame Nicole GIRARD, Madame Dominique ANCEY.

Etaient absents excusés : Monsieur Jean-Claude AILLOT et sa suppléante Madame Sonia CAPPEAU-FREJABUE, Monsieur Yves BAYON DE NOYER et sa suppléante Madame Marie-Hélène BIHEL, Monsieur Sébastien VINCENTI et sa suppléante Madame Sylvie GREGOIRE, Monsieur Denis DUSSARGUES et son suppléant Monsieur Felix BOREL, Monsieur Jean-Marc ROUBAUD et son suppléant Monsieur Michel PONCE, Madame Fabienne THOMAS et son suppléant Monsieur Alain MILON.

Etaient représentés : Monsieur Jean-François LOVISOLO a donné procuration à Monsieur Alain BRES pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Guy SOULAVIE a donné procuration à Madame Nicole GIRARD pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Didier PERELLO a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Francis FARGE a donné procuration à Monsieur Joël GRANIER pour le représenter et voter en son nom.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'administration qu'en application de la procédure d'affectation des résultats en M 832 :

- Le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du Budget et fait l'objet d'un report pur et simple au Budget d'investissement de l'exercice en cours.
- Les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par le Conseil d'administration après le vote du Compte administratif dudit exercice.

Les résultats de l'exercice 2019 du budget principal sont les suivants :

- Section Investissement - Réalisations 2019 :
  - Recettes réelles : **382 739.10 euros**
  - Dépenses réelles : **237 379.78 euros**
- Section Fonctionnement - Réalisations 2019 :
  - Recettes réelles : **3 590 770.36 euros**
  - Dépenses réelles : **2 690 397.73 euros**

REÇU EN PREFECTURE
le 05/03/2020
Application agréée E-Legalite.com
70_DE-084-288400039-20200303-D20_11-BF

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'administration d'intégrer le solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2019 pour un montant de 145 359,32 €.

Monsieur le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 905 981,57 €, en report à nouveau en recette de fonctionnement, compte 002.

Les membres du Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Ont voté pour : 16
Ont voté contre : 0
Abstentions : 0

AUTORISENT l'intégration du solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2019 pour un montant de 145 359,32 € au budget primitif 2020.

DÉCIDENT d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 905 981,57 €, en report à nouveau en recette de fonctionnement, compte 002.

Pour extrait conforme,

Le Président

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
publique territoriale de Vaucluse
certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 5 MARS 2020

CENTRE DE GESTION 84